

TRANSPORT COLLÈGE



Inscriptions & ré-inscriptions 2018-2019

À Tarnos, le transport scolaire des collégiens domiciliés sur la commune vers le collège Langevin-Wallon est assuré **gratuitement**.

Il est pris en charge par la Ville pour les élèves qui habitent à moins de 3 km ou par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental des Landes pour ceux qui habitent au-delà.

Ces transports scolaires sont essentiellement assurés par le réseau d'agglomération Chronoplus. Seule une ligne au départ du quartier des Barthes sera assurée par un transporteur du Conseil Départemental (ligne vert foncé).

Le réseau de transport des collégiens à la rentrée 2018/2019



Les lignes Chronoplus

Les élèves qui seront utilisateurs du réseau Chronoplus disposeront d'une carte d'abonnement. Celle-ci sera utilisable tous les jours, sur toutes les lignes du réseau, du 3 septembre 2018 au 6 juillet 2019.

Ligne B de Tarnos - Femmes d'un siècle à Bayonne-Technocité (un bus toutes les 10 minutes en heures de pointe).

Ligne 16 de Tarnos Centre Commercial L'Océan à Centre Commercial de la Plage (un bus toutes les 40 minutes) – ligne prolongée jusqu'au collège le matin à 8h et 9h, le soir à 16h et 17h et le mercredi à 12h.

Ligne 7 de Tarnos - La Plaine à Bayonne Mairie (un bus toutes les heures).

Ligne Les Platanes – Collège Langevin-Wallon (spécifique au transport scolaire : un bus matin à 8h, deux le soir à 16h et 17h et un le mercredi à 12h).

Ligne rue d'Espagne – Collège Langevin-Wallon (spécifique au transport scolaire : un bus le matin à 8h, un le soir à 17h et un le mercredi à 12h).

La ligne des Barthes jusqu'au collège reste une ligne départementale, non desservie par le réseau Chronoplus.

Le détail des arrêts sera communiqué à partir du début du mois d'août sur le site Internet de Chronoplus, ainsi que les horaires, actuellement en cours de réorganisation.

En raison des réorganisations institutionnelles, des modifications pourraient être apportées ultérieurement au dispositif. Vous en serez informés.

3 étapes pour être prêt à la rentrée scolaire !

POUR LES ÉLÈVES RÉSIDANT À MOINS DE 3 KM DU COLLÈGE (OUEST DE LA RD 810)

C'est la **Ville de Tarnos** qui prend en charge le transport.

POUR LES ÉLÈVES RÉSIDANT À PLUS DE 3 KM DU COLLÈGE (EST DE LA RD 810)

C'est le **Conseil Départemental des Landes** qui prend en charge le transport.

1ère étape :

au moment des (ré)inscriptions et avant la fin de l'année scolaire

Imprimé Chronoplus à retirer au collège (à compter du 20/06 ou sur le site Chronoplus www.chronoplus.eu)
ET
et à faire tamponner par le collège

POUR LES ÉLÈVES DISPOSANT D'UN ARRÊT CHRONOPLUS PRÈS DE CHEZ EUX

Imprimé Chronoplus à retirer au collège ou sur le site Chronoplus www.chronoplus.eu
ET
et à faire tamponner par le collège

2ème étape :

entre la fin de l'année scolaire et le 20 août 2018

Inscription en Mairie auprès de la Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les élèves se verront remettre une attestation de prise en charge.

Inscription sur le site Internet du Conseil Départemental www.landés.org

rubrique « vos services en ligne » / transport scolaire / droits et démarches et accéder au formulaire « demande d'inscription »

Les élèves sélectionneront « Chronoplus » comme point d'arrêt.

POUR LES ÉLÈVES NE DISPOSANT PAS D'UN ARRÊT CHRONOPLUS PRÈS DE CHEZ EUX

Inscription sur le site Internet du Conseil Départemental www.landés.org

rubrique « vos services en ligne » / transport scolaire / droits et démarches et accéder au formulaire « demande d'inscription »

Les élèves ne disposant pas d'un arrêt Chronoplus à proximité sélectionneront l'arrêt le plus proche : Maubern, Salle Biarrotte, Baudonne-Emmaüs ou rue de l'Avenir.

3ème étape :

à partir du 20 août 2018

Après validation de la prise en charge par la Commune ou le Conseil départemental, les élèves pourront faire établir leur abonnement auprès de Chronoplus.

Retrait de la carte d'abonnement au kiosque Chronoplus

Place Charles de Gaulle – Bayonne www.chronoplus.eu Ouvert de 8h30 à 18h sans interruption, du lundi au samedi entre le 20 août et le 8 septembre.

Documents à fournir :

Pour les élèves pris en charge par la Ville : imprimé Chronoplus tamponné par le collège, photo d'identité récente, attestation de prise en charge de la Commune.

Pour les élèves pris en charge par le département : imprimé Chronoplus tamponné par le collège, photo d'identité récente, justificatif de domicile.

La carte de transport sera éditée par le collège.